

19 cents l'ingénieur en chef atteste-t-il que ces prix sont légitimes ?

L'hon. M. PUGSLEY : Oui, et l'année dernière, l'ingénieur en chef pour un grand nombre de ces entreprises, m'a déclaré qu'à son avis, l'ouvrage s'exécutait non seulement à un prix légitime mais à un prix bien moins élevé qu'il n'est possible d'espérer en obtenir des entrepreneurs qui soumissionnent les travaux. Un autre exemple remarquable est celui de Port Burwell où les travaux ont été soumissionnés par quatre soumissionnaires. Bertram et Cie ont soumissionné les travaux à 39 cents, Finn à 43 cents, Horton à 44 cents et Manley à 45 cents, tous entrepreneurs dignes de confiance, de grande expérience, et de la plus haute réputation.

M. BENNETT : Horton compris ?

L'hon. M. PUGSLEY : Oui, Horton compris.

M. BENNETT : Relisez dans le compte-rendu des délibérations de l'affaire d'Elgin-est, les dépositions des témoins relativement à un individu de ce nom qui s'est livré au marquage des bulletins de vote.

L'hon. M. PUGSLEY : Il est vraiment regrettable que l'honorable député soit si enclin à récriminer.

M. BENNETT : Je ne dis que la vérité au sujet d'individus du calibre de Horton dont la réputation est notoire dans Ontario.

L'hon. M. PUGSLEY : Quand l'honorable député quitte, le soir, la Chambre des communes et gagne son logis dans le silence de la nuit, il doit regretter, sans doute, tout ce qu'il dit ici de désagréable ; car enfin il ne saurait y avoir là de plaisir honnête.

M. BENNETT : Si le ministre ne met pas un frein à son intempérance de langage, il faudra lui rappeler certains souvenirs désagréables.

L'hon. M. PUGSLEY : Au cours de ma carrière, j'ai entendu sur mon compte nombre de réflexions désagréables ; mais il n'est personne au monde qui puisse me reprocher un acte dont j'aurais à rougir. Je disais donc que pour les travaux de Port-Burwell, le ministre a reçu quatre soumissions, et cette année l'offre la moins élevée était de 39 cents, tandis que l'année dernière le prix payé était de 15 cents et demi. L'entrepreneur, paraît-il, l'année dernière, a perdu de l'argent dans cette entreprise. Inutile de citer toutes les autres soumissions. Je me bornerai à citer les soumissions pour les travaux de la rivière Thames. Nous avons reçu quatre soumissions : une de la compagnie Bertram, à 24 cents, l'autre de la compagnie Horton à 22 cents, une autre de Healey à 23 cents et enfin celle de Manley à 20 cents. L'année dernière le prix était de 13 cents. Ainsi, voici le résultat regrettable découlant de la demande de nouvelles sou-

M. BENNETT

missions, autant que j'en puisse juger, en ce qui concerne Québec ou Ontario : le Gouvernement a déboursé \$175,000 ou \$200,000 de plus qu'il l'aurait fait si j'eusse prorogé le délai de ces entreprises et exigé que l'ouvrage se fit au même prix que l'année dernière.

M. BENNETT : Pourquoi n'avez-vous pas prolongé le délai ?

L'hon. M. PUGSLEY : J'ai déjà donné l'explication. Il va sans dire que j'assume toute la responsabilité de la dépense ; mais force m'a été de prendre cette responsabilité dans les circonstances que j'ai mentionnées. Je le répète, les marchés, à mon avis, m'autorisaient pleinement à en proroger le délai, et eu égard aux prix peu élevés payés pour les travaux de l'année, l'honorable député que ces amis de la gauche ont chargé du rôle de critique pour les entreprises de dragage et qui se fait l'interprète de l'opposition, aurait agi judicieusement en acquiesçant à ma proposition ; mais, je le répète, en pareilles circonstances, je me devais à moi-même, ainsi qu'au Gouvernement et aux ministériels de demander de nouvelles soumissions ; puis, ces soumissions demandées, j'ai pensé que puisque l'ingénieur en chef attestait la légitimité des prix, j'avais le devoir d'accepter les soumissions.

M. J. D. REID : Le ministre reproche au député de Simcoe (M. Bennett) de se plaindre de ce que, cette année, on n'a pas demandé de soumissions de la façon accoutumée, et il cherche à prouver que le pays a subi quelque préjudice par suite du prix plus élevé pour ces travaux. Si ces entrepreneurs consentaient à faire les travaux au même prix que l'année dernière, le ministre a eu grandement tort de leur accorder le renouvellement de leurs entreprises, aux prix élevés qu'il a mentionnés.

L'hon. M. PUGSLEY : Je n'ai pas renouvelé une seule entreprise. J'ai demandé des soumissions avec concurrence et publicité et j'ai adjugé l'entreprise au soumissionnaire qui a offert le plus fort rabais.

M. J. D. REID : Et cette année, vous allez leur payer \$175,000 de plus qu'ils n'ont reçu l'année dernière, pour ces mêmes travaux. Parce que le ministre a reçu l'offre de 26 cents pour l'ouvrage exécuté l'année dernière à 14 cents par verge cube, et puisque l'entrepreneur consentait cette année à le faire au même prix, le ministre aurait dû hésiter avant de passer un marché pour le double du prix payé antérieurement. Devant le comité des comptes publics, il a été prouvé que pour tous ces travaux de dragage, le Gouvernement choisit pour inspecteurs des individus qui n'y entendent rien en pareille matière.

M. PARDEE : Affirmez-vous cela de tous les inspecteurs ?